Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_04-DE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON D'ANICHE

COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

N°D20261015_04

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal JUMEUX, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 9 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

E ETAIENT PRESENTS :
JUMEAUX Pascal, LAURENT Gérard, FEHLICH Martine, SZPERKA Stanislas, DELSERT Marie-Ange, GUINCHI Jean-Christophe, SIRIU Philippe, KAHAL Yazid, GENEL Cathy, HUGOO Daniel, WAILLY Henriette, WOJCICIECHOWSKI Fabienne, BUQUET Julien, LEBECQ Nicolas, JAMBART Gyliane, JAKEL Christian, COQUERELLE Emilie, DE CESARE Salvatore, KFOURY Rita, BROUWERS Annick, BODIN Olivier, MORELLE Hervé, POLLART Kathy, BOUTRY Stéphane, LELEUX Karine

Objet :
Budget supplémentaire 2026

ETAIENT EXCUSES :
RICCELLI Malika, TEMPESTA Fanny,

Pouvoirs:
Madame RICCELLI à Madame FEHLICH
Madame TEMPESTA à Madame WOJCICIECHOWSKI

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25

Monsieur SZPERKA Stanislas est désigné secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;
VU le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026 ;
VU le Budget Primitif 2026 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2026 ;
VU l'approbation du Compte Financier Unique 2025 par le Conseil municipal du 16 juin 2026 ;
VU la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
VU le projet de Budget Supplémentaire 2026 annexé à la présente délibération ;
CONSIDÉRANT que le Budget Supplémentaire constitue une décision modificative particulière destinée à reprendre les résultats constatés au Compte Financier Unique, à intégrer les restes à réaliser et à ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice ;
CONSIDÉRANT qu'il convient d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif 2026 afin de tenir compte de l'évolution des besoins de fonctionnement et d'investissement de la commune ;
CONSIDÉRANT que le Budget Supplémentaire 2026 est présenté en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 4 voix CONTRE (le groupe Montigny Rassemblement),

DÉCIDE

Article 1 :
D'approuver le Budget Supplémentaire 2026 de la Commune de Montigny-en-Ostrevent tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_04-DE

Article 2 :
De constater l'équilibre du Budget Supplémentaire 2026 comme suit :

- **Section de fonctionnement :** + 312 328,47 € en recettes et en dépenses.

- **Section d'investissement :** + 114 239,85 € en recettes et + 618 687,14 € en dépenses.

Article 3 :
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution du Budget Supplémentaire 2026 et à signer tous les actes s'y rapportant.

Article 4 :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A Montigny en Ostrevent, le 15 octobre 2026

La secrétaire de séance,

Stanislas SZPERKA

Le Maire,

MAIRIE DE MONTIGNY-en-OSTREVENT (Nord)

Pascal JUMEAUX